

CENTRE HAVRAIS DE DISTRIBUTION REGLEMENTEE

Société Anonyme au capital de 40 000 euros

Siège social : Route de la Plaine
76700 ROGERVILLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2003

L'an deux mille trois, le vendredi 18 avril à 10 heures, Messieurs les Administrateurs se sont réunis en Conseil dans les bureaux de SOGESTROL, Route de la Chimie à GONFREVILLE L'ORCHER, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Approbation des comptes de l'exercice 2002,
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Marche des affaires sociales,
- Questions diverses.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur Alexandre MONGELLAZ | Président Directeur Général |
| - Monsieur Gérard PERRIN | Administrateur |
| - Maison JAMEIN SA | Administrateur |
| représentée par M. Roussel | |
| - Société DAHER | Administrateur |
| représentée par M. Hauters | |
| - Transports BUFFARD | Administrateur |
| représentés par M. Benard | |

Sont absents excusés :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| - Monsieur Philippe MARACHE | Administrateur |
| - Monsieur Pascal GIRARDET | Administrateur |

Assiste également à la séance M. Claude BOUTE, Commissaire aux Comptes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre MONGELLAZ.

Le Président constate que plus de la moitié des Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Après lecture, le procès-verbal de la précédente séance du 26 novembre 2002 est approuvé à l'unanimité.

II – EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2002 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Le Conseil procède à l'examen des comptes annuels. Diverses observations sont échangées ; des explications sont données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes annuels, le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2002 se soldant, après abandon de créance, par un bénéfice de 41 902 € et décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation de ce bénéfice au report à nouveau qui s'élèvera ainsi à – 21 011 €.

III – PREPARATION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président donne lecture des projets du rapport de gestion et de résolutions. Après discussion, le Conseil approuve ces projets et décide de réunir les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 5 mai 2003 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration et Rapport Général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes et bilan arrêtés au 31 décembre 2002,
- Affectation du résultat,
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce ; approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de tous les Administrateurs,
- Pouvoirs.

IV – MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Le Président présente les résultats des deux premiers mois de l'année 2003.

Quelques chiffres significatifs pour ce début d'année (au 28.02.03) :

- Stockage : 2 097 T contre 1 801 T en 2002.

- Trafic (Moyenne cumulée entrées/sorties) : 1 778 T contre 954 T en 2002.
- Chiffre d'affaires : 115 k€ contre 75 k€ en 2002.
- Investissements : Le Conseil donne son accord pour engager 20 k€ supplémentaires afin de racker deux cellules de plus.

V - QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil nomme, sur proposition du Président, Monsieur Thierry PICARD en qualité de Directeur Général. Il sera investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.
- Les nombreuses démarches auprès de la DRIRE ont porté leurs effets ; CHDR devrait recevoir d'ici peu une réponse définitive sur l'étude de danger faite début 202. Ceci nous permettra de relancer des démarches auprès de la DRIRE pour améliorer notre potentiel commercial.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR